

N° 20 - Avril 2024



Suite à la déviation de la RD40 le Département de Seine-et-Marne s'est engagé à réparer les bas-côtés de la Route de Vernou. Une partie de ces travaux sont en cours et la Route de Vernou sera barrée le temps de ces travaux.

Nous comptons sur votre compréhension.

JEUX INTER-VILLAGES

Les communes de Pamfou, Machault, Échouboulains Les Érennes et Valence-en-Brie organisent la 3ème édition de Jeux Inter-Villages !

Coupon d'inscription à déposer en mairie avant le 3 mai 2024.

JOURNÉE HANDISPORT

Le mardi 30 avril 2024 les élèves de l'École

Serge-VAUCOULEUR auront l'occasion de participer à une journée Handisport.

Au programme deux ateliers, hand fauteuil et goal ball !

CONVENTION DE MANDAT RÉSEAU ASSAINISSEMENT

Vous avez été destinataires de la convention de mandat pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en séparatif des systèmes d'assainissement privé actuellement raccordés.

Cette convention devait être déposée auprès du Service Assainissement de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ou en mairie avant le 20 mars 2024.

Nous attendons les dernières conventions qui n'ont pas été déposés par certains riverains.

Nous vous rappelons qu'il est important de déposer cette convention de mandat signée.



DISPOSITIF "INTRAMUROS"

La Municipalité a récemment adhéré au dispositif « Intramuros ». Il s'agit d'une application que vous pouvez consulter ou télécharger gratuitement. « Intramuros » vous permet de visualiser des informations sur les services et la vie locale de la commune mais aussi de ses alentours.

Bulletin d'information de la mairie

place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35
contact@valence77830.fr

Directeur de publication : Pierre RACINE

Comité de rédaction :

Pascal DUFLOT
Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY
Timmy CHEDRI

PLANNING

Samedi 27 avril

Soirée karaoké

organisée par l'association Little Evan

Concours amical pétanque et repas Rougai

organisé par l'association
La Boule Carrée

Samedi 4 mai

Lâcher de truites

organisé par l'association
La Boule Carrée

Match d'improvisation

organisé par l'association L.I.V

Fête du village

organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 5 mai

Vide-Grenier

organisé par le Comité des Fêtes

Mercredi 8 mai

Commémoration armistice 1945

organisée par la municipalité

Dimanche 19 mai

Jeux Inter-Villages

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : fermée toute la journée / Mardi : 13h30 - 18h / Mercredi : 8h30 - 12h / 14h - 18h / Jeudi : fermée toute la journée / Vendredi : 14h - 18h / Samedi : 8h30 - 12h

Permanence des élus : Tous les lundis de 17h30 à 19h sauf pendant les vacances



RAPPEL RÉGLEMENTATION URBANISME

Parements extérieurs

Article 4.2.5 - Les façades et pignons seront soit traités en pierre du pays, soit recouverts d'un enduit gratté, taloché ou lissé de teintes naturelles. Le blanc pur est interdit.

Article 4.2.6 - Est notamment interdit l'emploi à nu sans enduit de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, etc.).

Article 4.2.7 - Seront néanmoins tolérés, pour les constructions annexes et les extensions, le bois, le verre et le métal, si ces éléments entrent dans une construction d'un apport architectural significatif.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 9 JUIN

Le dimanche 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes, nous vous rapellons qu'il est obligatoire de se présenter au bureau de vote muni de votre carte électorale et de votre carte nationale d'identité ou passeport, carte vitale ou carte d'invalidité avec photographie.

Attention le permis de conduire édité avant le 19 janvier 2013 n'est pas une pièce d'identité suffisante.

POINT DE COLLECTE VOLONTAIRE RAPPEL

Le SMITOM-LOMBRIC a mis en place la collecte des déchets alimentaires pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Le point de collecte de la commune se situe Rue Jean HADERER, en face du Foyer Anne-Marie REDON.

Renseignements au 07.85.02.81.20 ou par mail dechetsalimentaires@lombric.com



MON MÉMO-TRI déchets alimentaires



Acceptés dans les sacs Krafts et les bornes d'apport volontaire dédiés aux déchets alimentaires

Préparations de repas			Restes de repas	
Coquilles d'oeuf	Fruits et légumes abimés ou épluchures	Bananes pelées	Poissons	Viandes
Aliments non consommés/perimés sans emballages			Pâtes / riz en sauce	Petits os (volaille et lapin)
Viandes périmées	Pains et viennoiseries	Produits laitiers sans emballage		

Interdits dans les sacs Kraft et les bornes d'apport volontaire dédiés aux déchets alimentaires

Déchets verts	Récipients	Couverts	Emballages	Etiquettes	Elastiques
---------------	------------	----------	------------	------------	------------

Matériel et utilisation



1 Dépliez le sac kraft avec le carton de renfort au fond. Placez le sac kraft dans votre bioseau.
Pas de sac plastique, même compostable



2 Déposez vos déchets alimentaires selon les consignes de tri au recto.



3 Munissez-vous de votre badge et transportez le sac kraft à l'aide du bioseau jusqu'à la borne* près de chez vous.



4 Badgez sur la borne et ouvrez la trappe afin de déposer le sac kraft avec vos déchets alimentaires dans la borne.



Jetez régulièrement vos sacs bien fermés, même s'ils ne sont pas remplis (maximum tous les 4 jours).

Rincez régulièrement votre bioseau à la main ou au lave-vaisselle !

* Rendez-vous sur <https://www.lombric.com/trier-mes-dechets/consignes-de-tri/les-dechets-alimentaires>



Un doute, une question :

dechetsalimentaires@lombric.com | 07 85 02 81 20



STATIONNEMENT LORS DES COLLECTES DES BACS À ORDURES

Le SMITOM-LOMBRIC nous a signalé à plusieurs reprises des stationnements qui empêchent le bon déroulement de la collecte des bacs à ordures qui ont lieu les lundis et vendredis. Afin que la collecte se fasse sur toute la commune vos véhicules doivent être stationnés sur des emplacements réservés à cet usage.

